

DÉPLOIEMENT DE LA COLLECTE DÉCHETS ALIMENTAIRES DANS LES CANTINES SCOLAIRES

Depuis le 1er janvier 2024, les gros producteurs (restaurateurs, boulangers...) ont l'obligation, dès le 1er kilo, de traiter leurs déchets alimentaires et d'en apporter la preuve.

La restauration collective n'échappe pas à la règle, d'autant que la collecte de ces déchets termine aujourd'hui dans les bacs gris «pucés» au nom de la commune et facturés demain à cette dernière au titre de la Tarification Incitative.

Dans le cadre de la mise en place du tri à la source des biodéchets, et suite à des tests plus que concluants effectués sur plusieurs cantines de notre territoire depuis deux ans, nous déployons la collecte en porte-à-porte des déchets alimentaires dans toutes les cantines communales du territoire (sauf si vous avez mis en place un traitement autre, comme le compostage).

Au début de l'année 2025, nous avons réalisé un recensement de toutes les cantines afin de mettre à jour notre fichier et de programmer les livraisons des bacs de collecte (180L) à couvercle marron, ainsi que des sacs compostables, et de préparer la collecte de ces bacs à compter de septembre.

Cette démarche s'accompagne d'une phase de sensibilisation assurée par l'un de nos agents, pour accompagner au mieux les équipes dans la mise en œuvre de ce tri à la source.

SOMMAIRE

- FOCUS : Un test TEOMI sur 10 communes
- DOSSIER : Appel à projet refus de tri
- L'actualité en bref

POUR SUIVRE TOUTE L'ACTUALITÉ DU SYNDICAT
ABONNEZ-VOUS !



PanneauPocket
Suivez l'actualité et les alertes de Covaltri77 avec l'application gratuite PanneauPocket ou sur ordinateur
app.panneaupocket.fr
Disponible gratuitement sur   



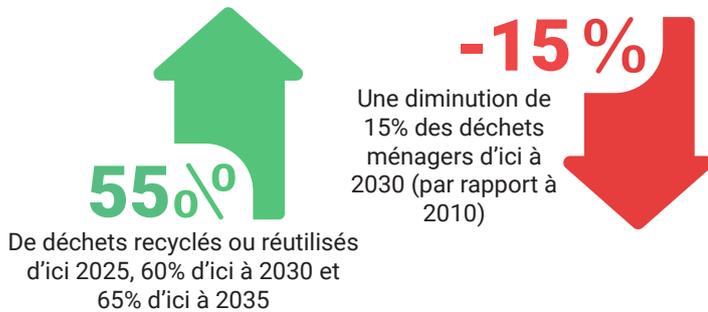
FOCUS : UN TEST DE TARIFICATION ECO-RESPONSABLE SUR 10 COMMUNES

Le syndicat lancera dès le 1er janvier 2026, une phase test de tarification éco-responsable sur 10 communes de la Communauté de Communes des Deux Morin.

QUE DIT LA LOI ?

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015) pose les bases en matière de gestion des déchets.

Elle impose une progression vers la généralisation d'une tarification incitative pour le service public des déchets, avec 2 objectifs :



QU'EST-CE-QUE LA TARIFICATION ECO-RESPONSABLE ?

La nouvelle Tarification éco-responsable reste un impôt local qui apparaît sur la taxe foncière des propriétaires comme la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) mais avec l'introduction d'une part variable dans le calcul de la taxe.

Il ne s'agit pas d'une facturation individuelle au poids, mais d'un comptage des levées de bacs.

La tarification sera composée :

D'une part fixe

Qui couvre les coûts incompressibles du service des déchets. Il s'agit d'un montant calculé par le service des impôts, en fonction de la valeur locative du logement et d'un taux voté par le syndicat chaque année.

D'une part variable

Qui incite à produire moins de déchets.

LE PROGRAMME EN 4 ÉTAPES

2025

Information des élus et des habitants

Sans impact sur la taxe

2026

Experimentation et comptage des levées

Sans impact sur la taxe

2027

Facturation à blanc et comptage des levées 2026

Sans impact sur la taxe

2028

Comptage des levées 2027 au réel

PREMIÈRE FACTURATION TEOMI

(Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative)

Pour toute demande de renseignements, contactez service.ti@covaltri77.fr

Les communes concernées



DOSSIER : APPEL A PROJET «COLLECTE» EN PARTENARIAT AVEC LE SMITOM

En novembre 2024, le SMITOM Nord Seine et Marne et ses 4 adhérents (Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, Val d'Europe Agglomération, Communauté de Communes de Plaines et Monts de France et COVALTRI77) ont répondu à un Appel à Projet Collecte porté par CITEO. Cette candidature a été retenue en janvier 2025.



DANS QUEL BUT ?

Cet appel à projet vise à améliorer la qualité du tri, à maximiser les performances de tri du territoire du SMITOM Nord Seine-et-Marne et à faire progresser les tonnes d'emballages et de papiers recyclés.

Sur le total de ce financement, Citéo prend en charge 70% des dépenses réalisées. Ce projet est prévu pour une durée de 2ans, soit jusqu'en décembre 2026. Cette subvention va financer entre autres la mise en place de l'Intelligence Artificielle sur les bennes. Cette action va nous permettre de détecter au moment du vidage des bacs les erreurs de tri les plus importantes pour sensibiliser les auteurs.

Le déploiement des points d'apport volontaire cartons sur l'ensemble des communes s'inscrit également dans la subvention.



QUELQUES CHIFFRES

➤ Ce projet ambitieux est estimé à près de 3 millions d'euros, dont plus de 2 millions seront financés par CITEO. Ce plan d'actions concerne plus de 330 000 habitants.

➤ Selon nos besoins, il nous a été accordé 187 513 euros.

➤ En 2024, la quantité de collecte sélective triée par habitant du territoire du SMITOM était de 59kg, dont les erreurs de tri représentent un tiers de ce gisement collecté.

➤ L'intelligence artificielle est installée sur quatre bennes robotisées et une benne MANJOT (pour la collecte des points d'apport volontaire). Les camions équipés de l'IA tourneront autant sur du tri sélectif que sur de l'ordure ménagère. Une phase d'apprentissage est prévue courant septembre.

POUR QUOI FAIRE ?

Ce projet nous a permis de financer un nouveau stand de sensibilisation sur le tri des déchets. Ce stand, sous forme d'exposition/jeu, permet de retracer avec notre mascotte Ouistitri, tout le processus de recyclage des emballages collectés lors de la collecte sélective.



Une nouvelle campagne de sensibilisation va être déployée sur le territoire par le biais de lettres d'informations, de stands et de communications numériques.

Deux appels d'offre sont également en cours d'élaboration. Le premier par le SMITOM, afin de lancer des campagnes de sensibilisation en porte-à-porte en zone pavillonnaire. Le second pris en charge par les adhérents concerne l'habitat collectif. Il consiste à réaliser des diagnostics sur le comportement des résidents pour élaborer une sensibilisation appropriée.

L'ACTUALITÉ EN BREF



Spots de sensibilisation au tri des déchets sur la radio Oxygène

LE TRI ENFIN SUR LES ONDES

Depuis le 26 mai 2025, Oxygène, la radio de la Seine-et-Marne, diffuse des messages sur le tri des déchets.

Nous avons créé en collaboration avec la radio, 3 spots différents de 30 secondes chacun, incitant les administrés à mieux trier leurs déchets et rappelant les consignes de tri pour le bac jaune.

Ces spots sont diffusés entre 5 et 7 fois par jour du 26 mai 2025 jusqu'au 24 mai 2026. Sur l'année entière, ce sont donc 2 496 messages qui seront diffusés.

Recrutements

DEUX NOUVEAUX AGENTS TECHNIQUE

Depuis le mois de mai 2025, nous avons recruté Audrick Lenoble et Hootesh Boodun.

Audrick a été recruté en tant qu'assistant d'exploitation, pour s'occuper principalement de la mise en place de la tarification éco-responsable sur le territoire.

Hootesh est agent technique polyvalent. Ses principales missions sont la livraison de bacs et la maintenance. Il participe également au contrôle de l'exploitation, aux suivis de collectes et à la communication de proximité.

Point stands et ateliers sur notre territoire

LES ATELIERS

Congis sur Thérrouanne - Journée Mondiale de l'Eau : 22 mars

Hautefeuille - Nettoyons la nature : 30 mars

Crécy la Chapelle - Récup' Jeans : 17 mai

Coulommiers - Coul' à Vélo : 24 mai



LES STANDS

Rebais - compostage : 8 avril

Coulommiers - Foire aux fromages - tri des déchets : du 11 au 14 avril

Saint Cyr sur Morin - tri des déchets : 4 mai

Lizy sur Ourcq - compostage : 18 mai

La Celle sur Morin - compostage : 29 mai

Orly sur Morin - compostage et tri des déchets : 1er juin

Coulommiers - Olympiades - tri des déchets : 24 juin

Lescherolles - compostage et tri des déchets : 29 juin



De janvier à juillet, ce sont 663 personnes sensibilisées et 21 composteurs distribués au total.